

Torture, privation de droits et transfert forcé sont le sort des prisonniers politiques sahraouis en grève de la faim dans les prisons marocaines



La force d'occupation marocaine continue d'opérer avec racisme et de maltraiter les prisonniers politiques sahraouis et de les priver de leurs droits garantis par le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier la quatrième Convention de Genève concernant les personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 et les règles de Nelson MANDELA ([Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus](#)).

<https://www.icrc.org/ar/doc/resources/documents/misc/5nsla8.htm>

https://www.un.org/ar/events/mandeladay/mandela_rules.shtml

À la suite de ce que les prisonniers politiques sahraouis subissent dans diverses prisons marocaines de tortures et de mauvais traitements physiques et psychologiques, Ils sont contraints d'engager des grèves d'avertissement et d'autres grèves de la faim illimitées, que l'administration pénitentiaire de la force d'occupation marocaine confronte parfois avec ignorance et rejet, et en d'autres moments à la suspicion et au déni, profitant de la politique systématique contre ces prisonniers et leurs familles en empêchant les visites, aux intimidations, et à la détention en cellule unilatérale avant de passer aux transferts et aux déportations forcées comme forme de double peine collective.

Dans ce contexte, l'Organisation des Défenseurs Sahraouis des Droits Humains au Sahara Occidental **CODESA** a suivi un groupe de cas de prisonniers politiques sahraouis, qui ont entamé des grèves de la faim ouvertes, et leur sort a été voué soit à la torture physique et verbale dans des cellules d'isolement, soit au transfert et à la déportation forcée , comme c'est le cas de :

+ Le prisonnier politique sahraoui, "[Mohamed Lamine Abidine HADDI](#)", qui est condamné à une peines sévères et illégales de [25 ans de prison ferme](#), en raison de l'affaire du camp "[Gdeim Izik](#)", et qui a entamé une série de grèves de la faim ouvertes à la prison locale 02 à Tifelt / Maroc, et a été soumis à la torture physique et psychologique, à la discrimination raciale et à de nombreuses pratiques de représailles, y compris la négligence médicale et le refus de visites familiales.

<https://www.youtube.com/watch?v=EheMMg9uYJ4>

Et dans un rapport d'Amnesty International pour l'année 2021/2022, cette Organisation soulève, en page 260 , la question de la grève de la faim que ce prisonnier a menée,

notant qu'il était détenu à l'isolement depuis 2017, soulignant qu'« en mars, les gardiens de prison ont mis fin à sa grève de la faim pour protester contre ses mauvais traitements, en le nourrissant de force, [ce qui équivaut à de la torture au regard du droit international](#) ».

https://reliefweb.int/report/world/amnesty-international-report-202223-state-worlds-human-rights-enar?gclid=EA1aIQobChMI8NuL6eqr_gIV09HVCh0dQA0CEAYASAAEgIc2fD_BwE

Depuis que le prisonnier politique sahraoui, "**Mohamed Lamine Abidine HADDI**", se trouvait dans cette prison, sa famille subit plus d'une fois le harcèlement et la confiscation du droit de rendre visite à son fils, bien qu'elle ait voyagé en voiture pendant plus de 11 heures, à une distance de **1065 kilomètres**, soit la distance entre la ville occupée de Laâyoune et la ville de Tifelt/Maroc, où sa mère, sa sœur et son frère ont été précédemment soumis, le 03 mars 2021, à une détention de plusieurs heures à l'intérieur du centre de la police.

Pendant ce temps, ils ont été interrogés en raison de leur sit-in et de leur revendication du droit de rendre visite à leur fils en grève de la faim, duquel ils n'avaient aucune nouvelle car l'administration pénitentiaire lui avait confisqué le droit de contacter sa famille via le téléphone de l'établissement pénitentiaire.

<https://www.youtube.com/watch?v=Gig7Y4o3hvs>

Au contraire, le Conseil National Marocain des Droits de l'Homme (**CNDH**) a répondu rapidement à la demande du Comité des familles des détenus du mouvement du Rif d'apporter une assistance et de faciliter leurs visites à leurs fils détenus à la Prison d'Okacha à Casablanca, en coordination avec ce Comité et avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion marocaine .

<https://altpresse.com/permalink/28026.html>

Plus que cela, les responsables de ce conseil ont continué d'allouer un bus aller-retour pour transporter les familles des prisonniers politiques marocains dans le contexte du mouvement du Rif deux fois par mois pour faciliter les visites de ces détenus à la prison d'Okasha à Casablanca / Maroc.

<https://dalil-rif.com/permalink/18204.html>

+ Le prisonnier politique sahraoui, "**Khatari Farraji Boujemâa DADDA**", qui a fait l'objet d'une arrestation politique le 25 décembre 2019 dans la ville occupée de Smara a été jugé en première instance et en appel avec des peines illégales sévères et injustes de **20 ans en prison ferme**, et il a continué à subir des mauvais traitements à l'intérieur de la prison locale de Laâyoune occupée avant sa déportation forcée le 03 juin 2020 vers la prison locale 02 Ait Melloul / Maroc, où ses souffrances ont doublé et il a commencé à souffrir de diverses pratiques humiliantes et dégradantes de la dignité humaine par l'administration pénitentiaire d'une manière qui l'a fait entamer des grèves de la faim à répétition avant d'être expulsé à nouveau, le 11 août 2022, vers la prison locale de Safi / Maroc, où il souffre toujours de mauvais traitements et d'être empêché de contacter le monde extérieur.

À la suite de cette déportation forcée, sa famille s'est trouvée obligée de se déplacer en bus ou en taxi à une distance de **856 km** afin de rendre visite à son fils dans cette prison, sachant que la ville occupée de Smara possède une prison locale.

+ Le prisonnier politique et blogueur sahraoui "**Yahdih Khalihena SABI**", [directeur d'Al-Gargarat Media](#), qui a fait l'objet d'une arrestation politique le 27 mai 2021 dans la ville d'El Marsa (à environ 25 kilomètres, au sud-ouest de Laâyoune occupée), et des peines injustes et illégales ont été prononcées à son encontre pour une période de [deux ans](#).

Ce prisonnier a continué de subir des mauvais traitements et des conditions misérables à l'intérieur de la prison locale de Laâyoune occupée, où il a entamé plusieurs grèves de la faim, qui se sont terminées par son transfert et sa déportation de cette prison vers la prison locale de la ville occupée de Smara. ([environ 218 km à l'est de la ville occupée de Laâyoune](#)).

L'administration pénitentiaire de la force d'occupation marocaine ne s'est pas souciée des conditions familiales dont souffre ce prisonnier, car sa mère souffre de maladies chroniques et graves qui la soumettent constamment à un traitement attentif, et il lui est difficile de se déplacer de façon permanente, sachant que la ville occupée de Laâyoune possède une prison locale, où son fils a passé plusieurs mois avant sa déportation.

+ L'étudiant et prisonnier politique sahraoui, "**Houcine Bachir AMAÂDOUR**", condamné à [12 ans de prison ferme](#), qui a entamé le 20 février 2023 une grève de la faim illimitée qui a duré 33 jours. Il a été surpris d'avoir été transféré et expulsé de force de la prison locale 02 Ait Melloul vers la prison centrale Moul Elbergui à Safi.

Ce prisonnier a également continué à exiger l'accomplissement de ses demandes justes et légitimes, qui consistaient notamment à le rapprocher de sa famille résidant dans la ville de Tantan (à [environ 333 km au sud d'Ait Meloul](#)), mais l'administration pénitentiaire de la force d'occupation marocaine a doublé cette distance et se trouve désormais à [640 kilomètres](#) de la résidence de sa famille, sans tenir compte de l'état de santé de sa mère, qui souffre depuis deux ans d'insuffisance rénale, de sorte qu'elle a subi une filtration de sang deux fois par semaine au centre de purification de sang de la ville de Tantan .

+ L'étudiant sahraoui et prisonnier politique, "**Abelmoula HAFIDI**", condamné à une peine illégale et injuste de [10 ans de prison ferme](#), qui a également entamé une grève de la faim illimitée le 20 février 2023, et qui a duré 16 jours, suite à laquelle il a reçu des promesses de le rapprocher de sa famille, mais il a été surpris, le 22 mars 2023, de se voir transféré et expulsé de la prison locale d'Ait Melloul/Maroc vers la prison locale de Safi/Maroc.

Par cette déportation forcée, la force d'occupation marocaine a puni les membres de sa famille et a doublé la distance entre Boujdour occupé et Ait Melloul / Maroc, [fixée à 810,6 km, pour devenir 1096 km](#).

+ L'étudiant sahraoui et prisonnier politique, "**Mohamed Saleh Boujemâa DADA**", condamné à une peine injuste et illégale de [10 ans de prison ferme](#) a également combattu le 20 février 2023, pendant plus d'une semaine, avant d'être transféré de la prison locale 01 Ait Melloul /

Maroc à la prison locale de la ville de Tantan , située à environ [216 kilomètres](#) de sa famille dans la ville occupée de Smara.

En rapport avec le cas de ces étudiants et d'un groupe de leurs collègues qui sont condamnés à des peines illégales allant de [03 à 10 ans de prison ferme](#) , le Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire avait adopté, lors de sa 86ème session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le 18 novembre 2019, [les Avis N°67/2019](#), stipulant la libération de tous ces étudiants et une indemnisation pour les arrestations et tortures dont ils ont été victimes ([Voir les pièces jointes](#)).

+ Le prisonnier politique sahraoui, "H'mettou Mohamed Salem Sidi " (ELKAOURI), qui a fait l'objet d'une arrestation politique le 06 septembre 2022 à Laâyoune occupée a été condamné en première instance à 10 ans de prison et en appel à [20 ans de prison ferme](#) . Il a entrepris une série de formes de protestation à l'intérieur de la prison locale de Laâyoune occupée, qui s'est terminée par son transfert et son expulsion forcée à la prison locale d'Ait Melloul / Maroc.

Sa famille est également obligée de voyager de la ville occupée de Smara pour lui rendre visite pendant une courte période une fois par semaine, à une distance de [550 kilomètres](#) en bus ou en taxi.

Face à ces souffrances difficiles et coûteuses financièrement et moralement, 19 familles des détenus de l'affaire du camp « [Gdeim Izik](#) » continuent de se plaindre des tortures physiques et psychologiques subies par leurs enfants et maris, et des pratiques racistes, et dégradantes de la dignité humaine dans les prisons marocaines à des centaines de kilomètres depuis qu'ils ont été victimes d'enlèvements, d'arrestations politiques et de procès illégaux, Il s'agit de:

Nom complet	Jugement	La première prison	La deuxième prison	Prison actuelle
Naâma Abdi Moussa ASFARI	30 ans de prison ferme	Prison locale 01 à Salé / Maroc	Prison locale Elaarjate à Salé / Maroc	Prison centrale de Kénitra / Maroc
Ahmed Bachir Ahmed SBAÏ	Perpétuité			
Abdallah Elwali LEKHFAOUNI	Perpétuité			
Mohamed Bachir Allali BOUTINGUZA	Perpétuité			
Hassan Sidi Mohamed Salem DAH	25 ans de prison ferme			
Houcine Boujemâa Mahjoub ZAOUI	25 ans de prison ferme			
Abdallah Ahmed Sidi B'HAH	Perpétuité			
Mohamed Lamine Âabidine HADDI	25 ans de prison ferme			
Bachir Elâabd KHADA	20 ans de prison ferme			
Mohamed Brahim Abdallah TAHLIL	20 ans de prison ferme	Prison locale 01 à Salé / Maroc	Prison locale Elaarjate à Salé /	Complexe pénitentiaire

			Maroc	d'Okacha à Casablanca / Maroc
Brahim Sidi Ahmed ISMAÏLI	Perpétuité	Prison locale 01 à Salé / Maroc	Prison locale Elaarjate à Salé / Maroc	Prison locale Ait Melloul / Maroc
Mohamed H'nine Rouh BANI	Perpétuité			
Sidi Ahmed Mohamed Faraji LEMJAYAD	Perpétuité			
Mohamed Hassana Ahmed Salem BOURIAL	30 ans de prison ferme			
Cheikh Elkaouri Bouzid BANGA	30 ans de prison ferme	Prison locale 01 à Salé / Maroc	Prison locale Elaarjate à Salé / Maroc	Prison locale de Bouzakarne
Mohamed Khouna Daih BABAITE	25 ans de prison ferme			
Abdallah Ahmed Ehafed TOUBALI	20 ans de prison ferme			
Sidi Abed Elmajid LEMGHAIMAD	Perpétuité	Prison locale 01 à Salé / Maroc	Prison locale Elaarjate à Salé / Maroc	Prison locale de Tantan
Mohamed M'barek Ali Salem LAFKIR	25 ans de prison ferme	Prison locale 01 à Salé / Maroc	Prison locale Elaarjate à Salé / Maroc	

Tout au long des périodes de déplacement de ces prisonniers politiques sahraouis en détention préventive et des procès politiques devant le tribunal militaire de Rabat / Maroc en 2013 et le tribunal civil de Salé / Maroc en 2017, la force d'occupation marocaine a eu recours à leur maintien ensemble dans des cellules d'isolement à la prison locale 01 à Salé / Maroc, à compter de la date Du 13 novembre 2010 jusqu'au 31 août 2016, date à laquelle ils ont été transférés à la prison locale d'Al-Arjat dans la même ville, en vue d'un nouveau procès devant un tribunal civil près la chambre criminelle d'appel du tribunal de première instance de Salé / Maroc.

Et après environ 5 mois de peines sévères et illégales prononcées à leur rencontre, qui sont similaires en général à celles prononcées contre eux au Tribunal militaire de Rabat / Maroc le 17 février 2013, la force d'occupation marocaine les a dispersés, et expulsés de force de la prison locale, Al-Arjat, vers 07 prisons marocaines, dans le but de les empêcher de communiquer et de s'engager dans des batailles de lutte, et dans une tentative aussi d'aggraver leurs blessures et de multiplier la tragédie et la souffrance de leurs familles, qui ont appelé à des manifestations pacifiques pour les rapprocher, dénonçant les peines sévères prononcées à leur rencontre.

La force d'occupation marocaine transfère rarement les cas de ces prisonniers politiques sahraouis à la prison locale de Smara occupée, sous prétexte de les rapprocher de leurs familles, mais elle les renverra bientôt dans les prisons où ils sont détenus, après que leurs familles auront pu leur rendre visite seulement dans quelques jours.

La situation d'un autre groupe de prisonniers politiques sahraouis ne diffère pas de celle de leurs confrères qualifiés qui ont été accompagnés, en termes de peines illégales, sévères et de mauvais traitements, et des distances entre les prisons où ils se trouvent et les lieux de résidence de leurs familles, comme des cas :

Nom Complet	Date de l'arrestation	Jugements	Lieu de vie familiale	Prison actuelle
Norradine Moulay KAISS	10/02/2014	15 ans de prison	Assa	Complexe pénitentiaire d'Oudaya, Marrakech, Maroc
Yahdih M'baïrik CHAKRAD	29/09/2013	10 ans de prison	Assa	Prison locale Ait Melloul / Maroc
Mohamed Lagkdaf Hassan HAIDI	25/12/2019	02 ans de prison	Samara occupée	
Mohamed M'barek LEAICHI	25/04/2022	01 ans de prison	El-Ayoun occupée	Prison locale Zagoura /Maroc
Mohamed Jamea Elber	24/01/2016	10 ans de prison	Assa	Prison locale de Bouzkarn / Maroc
Aziz Mohamed M'barek WAHIDI	24/01/2016	10 ans de prison	M'hamed Elgkezlan	
Brahim Ahmed Elaarbi FARTAT	28/03/2014	15 ans de prison	Guelaimim	
Salek Abdi M'barek HAMMAD	07/06/2019	05 ans de prison	Samara occupée	
Zain Elaabidin Mohamed Fadel MALLAH	21/12/2021	04 ans de prison	Samara occupée	Prison locale de Tantan
H'mednah Mohamed ABBALI	21/12/2021	02 ans de prison	Samara occupée	
Laarousi Brahim Salem AYLLA	13/01/2022	04 ans de prison	Samara occupée	

Dans le même contexte, la force d'occupation marocaine avait précédemment mené une politique de transfert et d'expulsion forcée des prisonniers politiques sahraouis et les avait également expulsés vers plusieurs prisons pendant leur période de détention , comme le cas du défenseur des droits de l'homme et ancien prisonnier politique sahraoui, "[Yahya Mohamed El-Hafed IÂAZZA](#)", qui a été condamné à [15 ans de prison ferme](#), au cours desquels il a été soumis à un transfert forcé chaque fois qu'il a annoncé son entrée dans la bataille de la grève de la faim ouverte, alors qu'il se déplaçait entre [la prison civile d'Inezgane](#) , [La prison locale d'Ait Melloul](#), [la prison agricole de Taroudant](#), [le complexe pénitentiaire des Oudayas à Marrakech](#), [la prison locale de Bouzakaren](#), [le complexe](#)

pénitentiaire Moul ElBergui , et la prison locale de Khouribga, avant qu'il ne retrouve sa liberté récemment le 1er mars 2023.

D'autre part, la famille du prisonnier sahraoui "**Mustafa DARJA**", condamné à 15 ans de prison, souffre de souffrances graves et difficiles du fait que leur fils a été soumis à des tortures physiques et psychologiques et à des mauvais traitements dans une cellule d'isolement du complexe pénitentiaire d'Oudaya à Marrakech / Maroc , où l'administration pénitentiaire de la force d'occupation marocaine refuse toujours de jouir de ses droits et de le rapprocher de sa famille dans la ville occupée d'El-Ayoune.

Une partie de ce dont souffrent cette famille et ce prisonnier est racontée par sa femme, "**Fatma Sayed DAF**", dans ce témoignage :

<https://www.youtube.com/watch?v=BCFXzclGH5c>

Par ailleurs, la famille du prisonnier sahraoui , "**Salek ELASIRI**", condamné à la réclusion à perpétuité, souffre aussi de conditions difficiles en raison des mauvais traitements que subit son fils et des transferts forcés répétés dans plusieurs prisons marocaines sur fond de son identité Sahraoui et des slogans politiques qu'il scande à l'intérieur des prisons depuis 2006 . Cela a conduit l'administration pénitentiaire marocaine à le torturer et à le punir d'une expulsion forcée loin de la résidence de sa famille, il est actuellement dans une prison de la ville de Safi / Maroc.

Le Bureau exécutif du Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits Humains au Sahara Occidental **CODESA** , affirme que la place naturelle de tous ces prisonniers politiques sahraouis est à l'extérieur des murs sombres des prisons marocaines, parce que leur arrestation et leurs procès politiques étaient liés à leurs vues et positions sur la question du Sahara occidental, classée à l'Assemblée générale des Nations unies comme une question de décolonisation, selon ses résolutions [1514 et 1541](#).

<https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/declaration-granting-independence-colonial-countries-and-peoples>

Il déclare ce qui suit :

+ Sa solidarité inconditionnelle avec tous les prisonniers politiques sahraouis qui se trouvent dans différentes prisons marocaines et avec leurs familles, qui, depuis le moment de l'arrestation de leurs enfants ou conjoints, continuent de subir de nombreux harcèlements et la confiscation du droit de visite à plusieurs reprises dans des prisons situées à des centaines de kilomètres de leur résidence.

+ Sa condamnation de la torture et de la punition continues par la force d'occupation marocaine des prisonniers politiques sahraouis en isolement cellulaire et de leur transfert et déportation forcée vers d'autres prisons marocaines qui aggravent la tragédie et la souffrance de leurs familles dans les villes occupées du Sahara Occidental et dans d'autres villes voisines (**Tantan - Guelmim - Assa – M'hamid El-Ghezlane...**).

+ Son appel au Comité international de la Croix-Rouge, une fois de plus, à prendre ses responsabilités pour tenir tête à ce que subissent les prisonniers politiques sahraouis, tortures

physiques et psychologiques, pratiques racistes visant leur identité et opinions politiques sur la question du Sahara Occidental, et déportation forcée des résidences familiales visant principalement la punition collective qui s'étend à la famille et à la société.

+ Le tenir pleinement responsable devant les Nations Unies des souffrances du peuple sahraoui à cause des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui vont jusqu'aux limites du génocide par la force d'occupation marocaine, qui rejette toujours le processus d'un référendum libre, juste et impartial qui garantit le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies.

+ Se concentre principalement sur la mise en place d'un mécanisme onusien de surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental, au lieu de mentionner et de promouvoir le Conseil National Marocain des droits de l'homme ([CNDH](#)), qui n'est pas indépendant, chaque année dans les rapports du secrétaire général de l'ONU Nations sur le Sahara Occidental.

+ Se concentre aussi sur ce qui était inclus dans la résolution [n° 77/133 A/RES](#) de l'Assemblée générale des Nations unies lors de sa soixante-dix-septième session le 12 décembre 2022, en particulier dans le paragraphe relatif à la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge et à la mise en œuvre des obligations découlant du droit international humanitaire.

+ Son appel à nouveau aux Nations unies pour qu'elles fassent pression sur la force d'occupation marocaine afin qu'elle mette en œuvre [l'Avis n°67/2019](#), adopté par le Groupe de travail sur la détention arbitraire lors de sa 86ème session le 18 novembre 2019, qui stipule la libération des étudiants prisonniers politiques sahraouis et leur indemnisation .

+ Son appel à toutes les organisations internationales de défense des droits de l'homme, parlementaires, syndicales et religieuses à faire pression sur la force d'occupation marocaine pour qu'elle rende la liberté à tous les prisonniers politiques sahraouis et qu'elle révèle le sort des autres sahraouis enlevés - dont le sort est inconnu, de la manière qui s'est produite il y a des années :

° [1991](#) : La découverte de plus de 300 sahraouis enlevés qui étaient sous disparition forcée pendant des périodes allant [de 16 à 04 ans](#) dans des bunkers secrets à Agdz, Magouna, Raish, et la caserne d'intervention rapide de la force d'occupation marocaine à El-Ayoun occupée .

° [1992](#) : Révélation du sort d'un groupe de sahraouis enlevés, victimes d'enlèvements et de tortures dans la caserne d'intervention rapide de la force d'occupation marocaine à El-Ayoun occupée. La plupart d'entre eux étaient des étudiants sahraouis étudiant dans des universités marocaines.

° [1995](#) : Un groupe de prisonniers politiques sahraouis a retrouvé la liberté après avoir passé [plus de 3 ans en détention politique](#) dans la caserne militaire de Bensergaou à Agadir/Maroc. Ils ont été jugés avec de lourdes peines illégales de [20 ans de prison ferme](#) au tribunal militaire à Rabat / Maroc.

° **1996** : 08 jeunes et mineurs sahraouis retrouvent leur liberté sous la pression du Congrès américain après avoir passé environ 14 mois en détention politique ; Ces prisonniers ont été condamnés à **20 ans de prison ferme** par le tribunal militaire de Rabat / Maroc.

° **2001** : Un groupe de prisonniers d'opinion sahraouis et de prisonniers politiques a recouvré sa liberté avec l'intervention d'Amnesty International, parmi lesquels se trouvait le prisonnier d'opinion sahraoui "**Sidi Mohamed Dadach**", condamné à mort, puis à perpétuité par le tribunal militaire depuis 1979.

° **2004** : Un groupe de prisonniers d'opinion et de prisonniers politiques sahraouis et marocains retrouve sa liberté grâce à l'intervention du Parlement européen et d'organisations internationales de défense des droits de l'homme, dont le prisonnier d'opinion sahraoui "**Ali Salem Tamek**" et le célèbre journaliste marocain "**Ali Lmrabet**".

° **2006** : Un groupe de défenseurs des droits de l'homme sahraouis et de prisonniers politiques a retrouvé sa liberté grâce à l'intervention et à la pression du Parlement européen et des organisations internationales de défense des droits de l'homme, qui avaient fait l'objet d'arrestations politiques sur fond de manifestations pacifiques réclamant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, qui a eu lieu dans la partie occupée du Sahara occidental depuis le 21 mai 2005 .

2011 : La force d'occupation marocaine, après une détention illégale qui a duré plusieurs mois, a été contrainte de poursuivre plus de **130 prisonniers politiques sahraouis (dont 06 femmes)** qui ont été temporairement libérés , qui ont fait l'objet d'arrestations politiques dans le cadre de l'affaire du camp "**Gdeim Izik**", à l'exception de deux cas de ces prisonniers, qui ont été transférés de force à la prison locale 01 de Salé/Maroc, où 23 détenus politiques sahraouis attendaient leur procès devant le tribunal militaire de Rabat/Maroc à cause de la même affaire , Il s'agit de: "**Brahim Sidi Ahmed ISMAÏLI** " qui a été condamné à **la réclusion à perpétuité** et "**Mohamed M'barek Ali Salem LAFKIR**" qui a été à **25 ans de prison ferme** par les tribunaux militaires et civils illégaux.

14 avril 2011 : 03 prisonniers d'opinion sahraouis et défenseurs des droits de l'homme ont retrouvé une partie de leur liberté après que la force d'occupation marocaine a été contraintes de les suivre en état de liberté provisoire immédiatement après leur comparution devant le tribunal de première instance d'Ain Sebaa à Casablanca / Maroc sans jugements à leur encontre.

Ces prisonniers, "**Ali Salem TAMEK**", "**Brahim DAHAN**", "**Ahmed NASERI**" et 4 de leurs collègues ont été soumis à la détention politique le 08 octobre 2009 à l'aéroport Mohammed V de Casablanca / Maroc, en raison de leur visite dans les camps de réfugiés sahraouis, qui a conduit le Parlement européen et un groupe d'organisations internationales de défense des droits de l'homme, comme Amnesty International, à exiger leur libération immédiate.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2010/10/juicio-activistas-saharauis-visitat-campos-refugiados/>

El-Ayoun Occupé , le : 15 avril 2023
Bureau Exécutif du Collectif des Défenseurs Sahraouis
des Droits Humains au Sahara Occidental
CODESA